

Synthèse des réflexions de la commission APPN du REEB et des différents temps d'échanges organisés depuis sa création.

Par Maryline Lair
Le 24 mars 2010

APPN activités physiques de pleine nature
EE éducation à l'environnement
REEB Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne

La commission activités physiques de pleine nature (APPN) du REEB travaille depuis quelques années à rapprocher les éducateurs sportifs et les éducateurs à l'environnement, mais aussi les formateurs de ces deux disciplines, souvent liées dans la réalité de leurs projets.

Ceci, afin de construire une culture commune, indispensable pour développer des partenariats plus permanents. Ce travail se fait en partenariat avec le CRER (Centre régional d'expertise et de ressources sur les sports nature) et la DRDJS Bretagne.

Les sports de nature sont/peuvent être des outils d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), la pratique d'une activité physique favorisant notamment une relation sensible à son environnement.

Cette interaction entre pratique d'éducation à l'environnement et pratique d'un sport de nature peut prendre plusieurs formes, certains animateurs ayant développé des compétences leur permettant d'intégrer harmonieusement et efficacement les deux.

Les pratiques sportives et naturalistes tendent, ensemble, vers l'épanouissement de l'individu, des notions de respect de soi et d'autrui.

Les attentes des professionnels s'expriment sur : de la formation aux connaissances de base en environnement, sur le « mieux travailler en partenariat », sur les approches pédagogiques à relier entre éducateurs sportifs et éducateurs à l'environnement...

Quelques dates :

- Du 2 au 4 septembre 2004 à Crozon : Rencontres Sport & Environnement.
- Parution hiver 2005 du numéro de Polycode : « Quand sport et environnement font chemin commun ».
- Mardi 2 octobre 2007 à la Base de plein air de Guerlédan (Mûr-de-Bretagne - 22) : Journée d'échanges pour éducateurs sportifs et éducateurs à l'environnement.
- Vendredi 24 octobre 2008 à la Base Sport Nature de Ploemeur (22) : Journée d'échanges pour éducateurs sportifs et éducateurs à l'environnement.

Référent de la commission APPN du REEB : Jean-Marc TERRADE, a.cyann@wanadoo.fr



REEB
Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne
Allée de Kernilien – 22200 PLOUISY
Tél : 02 96 48 97 99 – mél : contact@reeb.asso.fr
Web : www.reeb.asso.fr

1. Rencontres Sport & Environnement

Du 2 au 4 septembre 2004 à Crozon

Extrait :

« Poussés par la demande du public, éducateurs sportifs et éducateurs à l'environnement se rencontrent de plus en plus sur les lieux de leurs activités avec une pratique du milieu qui peut s'avérer parfois divergente. »

Rencontres organisées grâce à l'investissement des adhérents du REEB : Bretagne Vivante – SEPNB, Centre Nautique Crozon-Morgat, Maison de la pêche de Jugon-les-lacs, Média-environnement, UBAPAR et Jean-Marc TERRADE.

1. 1. Principes et valeurs des activités sportives qui permettent une découverte de l'environnement.

Principes et valeurs de l'éducation à l'environnement qui permettent une activité sportive.

Cet atelier a soulevé de nombreux questionnements. Après une première phase de tâtonnements, il a été décidé de travailler sur les valeurs communes de la pratique d'activités sportives et de l'éducation à l'environnement.

Comment la connaissance d'une pratique sportive peut-elle nous aider à comprendre un environnement ? Et la réciproque : qu'est-ce que la connaissance de l'environnement peut apporter à la pratique des sports de pleine nature ?

Le développement actuel des loisirs ainsi que la diversification des lieux investis pose la question de la sur fréquentation des sites et de leur capacité ou non capacité à supporter les diverses pratiques sportives. Quelles sont les réponses à apporter : interdiction, réglementation, aménagements, information du public ?

Que peut apporter la pratique sportive à l'éducation à l'environnement ? Elle peut être un moyen de déplacement afin d'observer un milieu et rendre accessible certains lieux. Mais peut-on s'intéresser à l'environnement quand on est centré sur l'apprentissage d'un sport ?

Par ailleurs, il apparaît que l'appréhension et le respect d'un milieu sont différents selon la fréquence de la pratique sportive : pratique régulière ou pratique occasionnelle.

Que peut apporter l'éducation à l'environnement à la pratique sportive ? Bien souvent, pour pratiquer une activité sportive de pleine nature, une connaissance minimum de l'environnement est nécessaire. Cependant, la majorité des formations sportives ne prennent pas ou peu en compte l'environnement. Des efforts seraient à faire dans ce sens.

Ces premières pistes de réflexion ont abouti à la rédaction de deux postulats et d'une finalité :

Postulats :

- **Les APPN pratiquées dans les milieux naturels sont des outils d'écoformation.**
- **La connaissance du milieu de pratique de l'activité est nécessaire pour faire une APPN.**

Finalité :

- **Les APPN et l'éducation à l'environnement doivent amener à une prise de conscience de sa responsabilité environnementale pour amener à des activités durables.**

Cette finalité passe par trois notions : les approches éducatives, la notion de territoire, la notion de personne.

1. 2. Comment concilier les approches d'éducation à l'environnement et les pratiques sportives ?

D'un avis unanime l'expression « pratiques sportives » est remplacée par le libellé « Activité Physique de Pleine Nature » (APPN) de manière à éviter l'écueil de la compétition et de l'effort physique exclusif qui ne semblent pas refléter les activités représentées lors de ces rencontres. Ce qui revient à placer l'APPN comme un support privilégié d'approche de l'espace naturel, il ne lui

manquerait plus que la connaissance du dit milieu pour que cela devienne une Activité de Pleine Nature (APN), soit un mélange subtil d'Activité Physique de Pleine Nature (APPN) et d'Éducation à l'Environnement (EE)...

Bref un procédé idéal pour mettre le doigt sur certains aspects du territoire qui favorisent une prise de conscience : en clair, amener à vouloir saisir les interactions entre le minéral, l'animal, le végétal, jusqu'à comprendre la place de l'homme lui-même dans le système.

Pourquoi concilier APPN et EE ?

- D'un point de vue personnel, par besoin, pour satisfaire une curiosité naturelle et élargir une pratique professionnelle... S'épanouir, quoi !
- D'un point de vue global, par évolution de la demande, pour répondre aux attentes du public qui souhaite désormais pratiquer « intelligemment ».
- D'un point de vue citoyen, par nécessité, on se doit d'expliquer au mieux un lieu que l'on utilise, qui est et sera utilisé par d'autres.

En réfléchissant aux propriétés intrinsèques des APPN et de l'EE, on retombe finalement sur les mêmes : des sensations en rapport avec le milieu et des connaissances plus faciles à intégrer parce qu'appliquées.

La demande des moniteurs sportifs consiste à mieux connaître le milieu où ils pratiquent pour mieux faire partager leur passion.

L'ensemble du groupe est cependant d'accord pour privilégier (dans le principe... après : question coût, c'est encore autre chose !) le fait de concevoir ensemble, les projets d'un domaine à l'autre (APPN & EE) avec des allers-retours permanents ; et non chacun dans son coin à vouloir devenir omnipotent.

2 axes de pensée émergent alors principalement de nos débats :

Un axe territorial : des passerelles existent très probablement déjà, c'est pourquoi un diagnostic analytique d'un site est conseillé pour favoriser une mise en synergie des acteurs, réponse qui semble adaptée à la bonne utilisation d'un lieu.

Un axe pédagogique : des points convergents existent sûrement au plan de la démarche pédagogique dans un domaine et dans l'autre, c'est pourquoi une mise en commun par le biais d'objectifs généraux semblent un bon préalable à des projets pédagogiques applicables aux APN.

Diagnostic de territoire :

- connaître le potentiel patrimonial du ou des sites,
- appréhender sous tous ses angles l'accessibilité au(x) site(s),
- se documenter précisément sur l'ensemble des statuts de protections appliqués au(x) site(s),
- analyser les problèmes de sécurité liés au(x) site(s).

Logiques d'acteurs :

- répertorier les associations sportives, environnementales concurrentielles et/ou complémentaires en vigueur sur le(s) site(s),
- connaître les institutions intervenant sur le territoire concerné (CELRL, ONCFS, ONF, CG, collectivités territoriales, etc.),
- identifier les propriétaires privés du ou des sites d'activité,
- repérer les différents usagers directs (professionnels, habitants ou autres) du ou des sites.

Points communs entre éducateurs sportifs et éducateurs à l'environnement :

RESPECT

du milieu

de soi

des autres (les participants -groupe ou publics-, habitants, métiers, usagers)

de la réglementation

DECOUVERTE (interrogation, compréhension, appropriation)
de soi
de son environnement (espace, géographie, patrimoine)

PLAISIR

RENDRE ACTEUR

COHERENCE

dans le comportement
dans le matériel utilisé
dans l'accueil au quotidien

« Les 10 commandements pour un projet pédagogique en A.P.N. »

Respect du milieu :

➤ Amener les participants à acquérir les réflexes de préservation du milieu lors de la pratique de leur A.P.N.

Respect de soi et des autres (groupe, public) :

➤ Amener le participant d'une A.P.N. à respecter son intégrité physique et morale ainsi que celle des autres.

Respect des autres (habitants, métiers, usages) :

➤ Être capable, lors d'un déplacement, d'identifier les usagers d'un espace, de les reconnaître et de respecter leur activité.

Respect de la réglementation :

➤ Être capable de prendre en compte les réglementations en vigueur sur le territoire « utilisé ».

Découverte de soi :

➤ Permettre aux participants d'éveiller leur sensibilité et leurs émotions lors d'une A.P.N.

Découverte de son environnement :

➤ Amener le(s) participant(s) à découvrir, comprendre et s'approprier les composantes géographiques, patrimoniales et humaines de l'environnement dans lequel il(s) pratique(nt).

Plaisir (concernant l'encadrant) :

➤ Être capable de donner à sa pratique une dimension de plaisir à partager.

Plaisir (concernant, le groupe, le public) :

➤ Permettre aux participants de prendre du plaisir lors d'une A.P.N.

Rendre acteur :

➤ Être capable d'amener les participants lors de l'A.P.N. à être acteur (pratique physique, expérimentation, observations, échanges et réflexions).

Cohérence :

➤ Mettre en place autour de l'activité exercée un accueil et un comportement cohérent (système d'hébergement, de restauration, attitudes et matériels utilisés respectueux d'une éthique environnementale).

1.3. Quel intérêt à intégrer l'EE dans les formations sportives ou le sport dans l'éducation à l'environnement ?

Intervenants :

- Ronan KERNEVEZ (formateur à Nautisme En Finistère),
- Claude COLIN (formateur à l'UBAPAR Environnement),
- Henri LABBE (formateur et conseiller à la DRDJS).

Les formations sont une chose, les compétences en sont une autre. La certification est un passage incontournable dans le système français... Pas comme en Angleterre où on demande à quelqu'un ce qu'il sait faire plutôt que la nature de ses diplômes.

Historiquement, le Brevet d'Etat (BE) Kayak ou voile ou autre (à forte dominante technique) a évolué en parallèle avec le Brevet d'Etat d'Animateur Technique d'Education Populaire (BEATEP) (à forte dominante science et patrimoine). Sur les approfondissements de Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur (BAFA), quelques tentatives de touches sportives se sont mises en place lors des immersions... Avec la possibilité de passer ultérieurement des Qualifications Sport (kayak par exemple) mais cela ne permettait d'encadrer que du public loisirs (= activité saisonnière).

NB : pour le monitorat fédéral comme pour les BAFA, seul reste possible l'encadrement de publics loisirs (c'est finalement un diplôme saisonnier qui permet de mettre le pied à l'étrier professionnellement parlant, mais ça n'est pas suffisant pour être pérennisé à l'année).

Actuellement encore : un poste permanent dans un centre sportif = un BE.

Le Brevet Professionnel Jeunesse Et Pratiques Sportives (BPJEPS) est une formule de formation récente mieux adaptée et émanant des professionnels eux-mêmes. Il existe en option monovalente (un seul support sportif) ou polyvalente (plusieurs supports sportifs).

Aujourd'hui, il est à noter que c'est la polyvalence qui fait l'emploi !

Remarque importante : le secteur « classe de mer est actuellement mal en point (séjours raccourcis, centres fermés...)... Les centres sportifs semblent prendre le relais... On a d'ailleurs plus de souplesse à mettre en place des activités avec des publics loisirs plutôt qu'avec des classes de découverte.

Résultat d'un sondage : 7 % des gens veulent pratiquer de la voile tandis que 60 % souhaitent faire des balades à voile !

Le filon existe donc bien en terme de découverte nature par le biais d'un support sportif !

Autre réajustement intéressant du BPJEPS : le dossier à remplir pour le montage de ce type de formation demande une analyse fine sur le suivi et les débouchés pour les stagiaires. Constat actuel malgré tout : si débouchés il y a, on en est pas encore à une longévité de la personne en situation professionnelle dans un même centre (durée de vie professionnelle d'environ 5 ans). La polyvalence peut dans ce cas être une réponse à l'installation pérenne d'une personne dans une structure.

Par comparaison dans les centres d'EE, il y a une augmentation de la durée de vie professionnelle des animateurs nature en poste (notamment du à la multiplication des créations de postes à la fin des années 90 grâce aux aides Emplois-Jeunes... Quid de la situation actuelle ?) quoique dans le même temps, le turn-over reste important dans les structures.

Cas des Validations d'Acquis et d'Expériences (VAE) : le système est très intéressant, valorisant mais peu développé. Frein au service Jeunesse et Sport ? (mieux vaut inciter à passer de nouvelles certifications plutôt que de traiter des gros dossiers au cas par cas...).

Remarque terminale : ça semble plus facile pour un qualifié sportif de passer tout doucement animateur nature plutôt que l'inverse (un éducateur à l'environnement ne peut encadrer une activité sportive sans un BE ou équivalent).

2. Parution hiver 2005 du numéro de Polypode : « Quand sport et environnement font chemin commun ».

On peut y lire des articles d'auteurs aussi divers que Luc MORVAN de la DIREN, un professeur d'EPS, un animateur nature, un formateur voile... Et Dominique COTTEREAU « C'est bien sûr le rapport au monde qu'on travaille en éducation à l'environnement, le corps en est le médiateur, corps sensoriel et corps moteur, les savoirs ne viennent que se greffer sur une relation d'abord sensible ».

2. 1. Tisser des liens entre sport et environnement

Les sports de nature peuvent-ils répondre à un double besoin : avoir une activité physique mais aussi découvrir l'environnement ?

A l'heure actuelle, nombreux sont les Français de toutes classes d'âges qui déclarent si adonner et cela sur des activités toujours plus diversifiées. Les sports de nature sont devenus des supports de développement économique et touristique de nos territoires, entraînant progressivement l'aménagement d'espaces en parcours aventure, espaces eaux-vives, plans d'eau... qui nous éloigne de la notion de « pleine nature ».

Face au nombre de pratiquants, aux nouvelles nuisances et conflits d'usage, la protection des espaces naturels et la notion de territoire partagé n'est pas sans poser problème.

C'est là que nous, éducateurs, pouvons jouer un rôle. Le tissage de liens par l'accompagnement, les échanges, les partenariats... nous livre un accès vers un public large, diversifié et souvent en attente « d'environnement ».

Les Rencontres « sports et environnement » de l'automne dernier à Crozon ont montré que les attentes des différents acteurs et le chemin à parcourir ensemble ne paraissent pas infranchissables.

Alors, allons de l'ignorance à la reconnaissance, du partage de territoire au faire ensemble pour croiser les regards et retrouver la pleine nature.

Jean-Marc TERRADE

animateur environnement et animateur sportif

2. 2. Éducateurs sportifs et éducateurs à l'environnement, une culture commune ?

Oui ! Seulement notre expérience est différente.

On pourrait distinguer 3 catégories principales d'utilisateurs des milieux naturels :

- pour un usage utilitaire : les paysans, les industriels... le milieu économique et lié au développement du territoire,

- à partir de la fin du XIX^{ème} siècle, il y a eu une mise en question de cet usage économique qui a donné naissance à l'écologie. Cette démarche qui se veut scientifiquement fondée et donc rationnelle est néanmoins porteuse d'une charge affective et émotionnelle forte de la part des personnes qui y adhèrent,

- et puis l'usage sportif, qui est passé d'une finalité guerrière et sacrée (au temps des premiers Jeux Olympiques où le sport représentait une symbolisation esthétique de gestes utiles à la guerre) à une activité ludique et profane. Aujourd'hui, un sportif de pleine nature est portée par la recherche du jeu et du plaisir.

Ces trois archétypes d'expérience du milieu naturel génèrent évidemment des cultures et des systèmes de valeur différents. Cependant, ils sont interdépendants et ils possèdent donc une potentialité d'antagonisme ou de convergence suivant la manière où les acteurs décident de se comporter.

D'abord, il ne faut pas oublier que les éducateurs à l'environnement et les éducateurs sportifs sont potentiellement concurrents dans le domaine économique puisqu'ils utilisent la même ressource : le milieu naturel. Ensuite, ils ont des approches culturelles différentes du milieu : plutôt

rationnelle, esthétique et éthique pour les éducateurs à l'environnement ; plutôt expérientielle, utilitaire et ludique chez les pratiquants sportifs.

Il suffit de regarder comment ces deux traditions rentrent en relation avec une rivière, une forêt ou l'océan.

Au regard de ce potentiel de divergences ou de convergence, il me semble indispensable de faire le choix d'une démarche commune. Il s'agit d'avoir une approche durable d'usage du territoire, en considérant qu'un milieu est préservé quand il représente une ressource reconnue pour l'homme.

La zone de convergence entre le sport et l'environnement se situe là : une utilisation ludique du milieu peut être un vecteur d'une sensibilisation voire d'une éducation à l'environnement et également être un mode de gestion d'un territoire.

Dans une certaine mesure, le sport constitue un formidable outil pour un projet d'« éco-formation », il permet de vivre et faire vivre un milieu de façon physique et sensorielle. Là où l'éducation à l'environnement aborde un milieu naturel intellectuellement, le sport le vit et le sent.

Aujourd'hui, à côté d'une consommation de masse du sport et du milieu, il existe une réelle volonté de la part des sportifs, et notamment du milieu de la voile et du nautisme, de faire avancer les réflexions en matière d'environnement.

Les convergences s'opèrent et nous sommes en train de les vivre. Pour que cela réussisse, il faudra apprendre à bien se connaître mutuellement, à respecter l'autre et par conséquent à se remettre chacun en cause.

Michel BAZILE

Formateur à l'école nationale de voile de Quiberon

3. Journée d'échanges le mardi 2 octobre 2007 à la Base de plein air de Guerlédan (Mûr-de-Bretagne - 22)

Une journée dans la continuité des Rencontres régionales de Crozon (en 2004) : pour favoriser les échanges entre éducateurs sportifs et éducateurs à l'environnement, puis construire une culture commune, indispensable pour développer des partenariats plus permanents.

Objectifs

Mieux intégrer (sans seulement juxtaposer) éducation à l'environnement et pratique sportive.
Valoriser le support sportif comme outil pour découvrir l'environnement autrement.

Des temps d'échanges diversifiés

Sortie VTT.

Forum des outils pédagogiques.

Des témoignages d'actions pour croiser les deux entrées éducatives :

- l'environnement dans les formations en canoë-kayak,
- l'environnement dans les diplômes d'équitation,
- l'environnement dans les pratiques d'escal'arbre.

Public

Formateurs sportif et formateurs en éducation à l'environnement.

Personnes relais pour les milieux sportif et/ou éducation à l'environnement.

Responsables de structure ou de projets d'animation.

4. Journée d'échanges le vendredi 24 octobre 2008 à la Base Sport Nature de Plemet (22)

Cette journée d'échanges a eu pour objectif principal de consacrer du temps à l'action (sortie terrain) et à l'échange sur les pratiques professionnelles et les outils pédagogiques.

4. 1. Compte-rendu

4. 1. 1. Matinée : 1 atelier VTT et 1 atelier kayak.

4. 1. 2. Après-midi : échanges.

Besoin d'approfondir des notions et des constats :

- Relation emploi et territoire.
- L'objectif de la pratique sportive étant de rendre autonome le pratiquant, la découverte et la compréhension du milieu est primordial.
- Quid du premier niveau : la sensibilisation ?
- Une éducation « dans » l'environnement : ce que cela implique ?

Actions pour la commission APPN :

- formaliser les réflexions et les expériences,
- voir si il y a une expérience que l'on suit depuis les Rencontres de Crozon,
- pour les cadres techniques « sport » plus attiré par un format colloque/conférence, proposer à nouveau des rencontres en tenant compte des évolutions depuis Crozon,
- besoin de continuer à multiplier les entrées et les approches.

4. 2. Retour de Claude LE GUITTON, membre de la commission suite à la journée

Les rencontres de Crozon et Guerlédan ont contribué à organiser les bases de données des acteurs d'éducation à l'environnement et des outils pédagogiques. L'identification des acteurs d'éducation à l'environnement dans les APPN traduit un état des partenariats souvent développés à l'initiative de personnes au niveau local. Les acteurs des formations sportives pourraient enrichir ce réseau en appréhendant l'environnement dans une approche globale des apprentissages.

De la connaissance sur l'environnement à la sensibilisation à l'environnement, se posent notamment les questions de la pression des activités et de l'impact de certaines pratiques.

De l'assimilation de nouveaux outils pédagogiques à la création de représentations adaptées à son terrain d'intervention, se dessine la pérennisation des métiers du sport de pleine nature.

Le CRER, Centre Régional d'Expertise et de Ressources des sports de nature relève des enjeux fondamentaux. Conjointement avec la DRDJS, un état des lieux est initié sur la place de l'éducation à l'environnement dans les formations d'Etat sports de nature. Les actions des partenaires d'éducation à l'environnement dans le domaine des sports de nature doivent être plus lisibles pour les partenaires sportifs.

L'environnement, milieu naturel et humain et leurs relations, se traduit par une découverte du patrimoine local, des rencontres avec les partenaires locaux, la notion de développement durable, une réflexion sur les territoires et les interactions avec les pratiques d'APPN.

L'approche sensible d'un milieu, la gestion d'un site, les impacts de sa propre pratique, les zones de protection des milieux naturels sont peu enseignées dans les formations d'Etat, spécialisées sports nature ou pluridisciplinaires.

L'objectif de créer un outil introduisant de l'environnement (connaissance, réglementation) et l'éducation à l'environnement (démarche éducative, acquisition de comportements) dans les formations sports de nature conduira les futurs encadrants à sensibiliser les pratiquants. Cet outil-passerelle entre les partenaires sportifs de nature et les partenaires d'éducation à

l'environnement, permettra aux formateurs sports de nature de travailler avec les éducateurs environnement en valorisant l'existant.

La journée APPN et éducation à l'environnement du 24/10/08 à Plémet a réuni une diversité d'acteurs (DRDJS, CREPS, CRER, professionnels et bénévoles) autour d'ateliers de mise en situation et de tables rondes. Les journées d'échanges jouent pleinement leur rôle de mise en relation et de terrain d'analyse. La question de les faire évoluer pour cibler notamment les représentants des diverses fédérations est cependant soulevée. La nécessité de rapporter l'ensemble des travaux réalisés se fait également sentir. Les formes à donner sont à réfléchir.

5. Participation aux Rencontres nationales des sports de nature et du tourisme à Clermont-Ferrand, 2009

À l'initiative du CRER, une présentation partagée avec le REEB a permis de présenter les actions menées au niveau régional, mais aussi des réflexions sur la place de l'EEDD dans les sports de nature. Une présentation remarquée, qui a permis :

- de créer les prémices d'une réflexion nationale,
- l'intervention du REEB sur une formation des personnels de « Jeunesse et sports » référents départementaux et régionaux des sports de nature.

6. Participation aux Assises nationales de l'EEDD à Caen (27, 28 et 29 octobre 2009)

Nous nous sommes retrouvés entre acteurs de l'EEDD et des sports de nature (réseau national, fédérations, cadres JS, collectivités territoriales...). Ces acteurs, tous impliqués sur la réflexion de la place de l'EEDD dans les sports de nature, partageant clairement un constat : « Les sports de nature sont des *outils* d'une éducation à l'environnement. Ils sont peu reconnus dans ce rôle, et donc peu utilisés à cette fin. »

Les réflexions issues de ces Assises ont abouti à l'écriture de recommandations que nous souhaitons inscrire dans la feuille de route de l'EEDD pour les quatre prochaines années :

Recommandation 1 :

Création de groupes de travail « sports de nature/éducation à l'environnement » au sein des différents échelons de territoires dans les réseaux d'EEDD et dans les instances des sports de nature.

Recommandation 2 :

Travailler à la généralisation de référentiels sur :

- la prise en compte de l'EEDD dans les formations des éducateurs sportifs de nature,
- et la prise en compte des approches sport de nature dans les formations des éducateurs à l'environnement.
-

Recommandation 3 :

Généraliser et rendre opérationnels les partenariats entre acteurs du monde sportif et du monde de l'EEDD.